

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°CP2022- 10/4/16 DOSSIER N°5391	POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉE
--	---

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST SPORTS
LOISIRS DE NATURE ET TOURISME*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN
DES CHEMINS DE RANDONNÉE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération N° 10/3/19 du Conseil Départemental du 21 octobre 2016 relative à la politique "Sports et Loisirs de Nature",
Vu la délibération N° 12/5/22 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 9 décembre 2016,
Vu la délibération N° 07/4/29 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 8 juillet 2022,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2022-10/4/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions maximales suivantes pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée au cours de l'année 2022 :

- Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : 2 037,46 €
 - chemins concernés :
 - Château de Jouillat : 45,99 €
 - De Villas en Villas : 17,77 €
 - La Combe de Balsac : 48,15 €
 - Chemin de Terre, Chemin de Fer : 65,70 €
 - Chemin des Vergnes : 55,80 €
 - Maupuy et ses Pierres Civières : 45,00 €
 - Le Puy de Gaudy (PR) : 9,00 €
 - Pierre la Grosle : 54,00 €
 - Les Pierres Civières : 94,50 €
 - Le Puy de Gaudy VTT : 117,00 €
 - Le Cros du Loup : 90,00 €
 - La Forêt de Chabrières : 32,40 €
 - Meyrat : 43,20 €
 - Tour des Monts de Guéret VTT : 1 260,00 €
 - Circuit Peyrabout : 58,95 €

- Communauté de Communes Creuse Confluence : 1 071,06 €
 - chemins concernés :
 - Circuit des Lavois : 415,80 €
 - Circuit Bois de Lassoux : 216,30 €
 - Brande de Landes : 236,46 €
 - Par Gués et par Monts : 202,50 €

- Communauté de Communes du Pays Sostranien : 237,97 €
 - chemins concernés :
 - tronçon de la Grande Traversée VTT de la Creuse

- Communauté de Communes du Pays Dunois : 470,88 €
 - chemins concernés :
 - De Pierres et de Bois : 65,07 €
 - A travers Bois et Sentiers : 97,20 €
 - le Sentier des Peintres : 9,18 €
 - Tronçon de la Grande Traversée VTT de la Creuse : 180,09 €
 - Dans les Pas de Monet : 43,20 €
 - La Renauchat : 66,15 €
 - La Vallade : 9,99 €

- Communauté de Communes Bénévent – Grand Bourg : 673,50 €
 - chemins concernés :
 - CM7 – Le Puy de Roche-Guette : 174,00 €
 - B1 - Dolmen des Granges : 18,00 €
 - FC5 – De Fursac à Paulhac : 36,00 €
 - CM8 – Les Voies Antiques : 153,00 €
 - SG4 – Bois de Roche : 142,50 €
 - SG1 – Les panoramas de Bossabut : 150,00 €

- Syndicat Mixte « Le Lac de Vassivière » : 1 411,00 €
 - chemins concernés :
 - Circuit des Tourbières : 234,55 €
 - Circuit des sept Peux : 238,08 €
 - La Vallée du Thaurion : 251,10 €

- La Presqu'île de Chassagnas : 135,78 €
- Tour du Lac de Lavaud-Gelade : 425,94 €
- Puy et Tourbière de Vauveix : 125,55 €

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer toute pièce utile à la mise en oeuvre de cette décision ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, chapitre 937.4, article 65734.

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : Mmes MARTIN, COINDAT (ayant donné pouvoir à M. BODEAU), MM BAYOL, BODEAU, n'ont pas pris part au vote
Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention
Pour la CC Creuse Confluence : Mmes VIALLE, BUNLON, MM SIMONNET (ayant donné pouvoir à Mme VIALLE), FOULON n'ont pas pris part au vote
Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention
Pour la CC du Pays Dunois : Mme FAIVRE et M DAULNY (ayant donné pouvoir à Mme FAIVRE) n'ont pas pris part au vote
Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention
Pour la CC du Pays Sostranien: M. FILLoux (ayant donné pouvoir à M. BOURGUIGNON) n'a pas pris part au vote
Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention
Pour la CC Bénévent Grand-Bourg : M. LABAR n'a pas pris part au vote
Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention
Pour le Syndicat Mixte Le Lac de Vassivière : Mmes SIMONET, DEFEMME et M. LEGER n'ont pas pris part au vote
Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET